

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

PUBLICATIONS
OFFICIELLES
ET INFORMATION
ADMINISTRATIVE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2023** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2023 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Publications officielles et information administrative	7
Présentation stratégique de la mission	8
Présentation budgétaire	15
Évaluation des recettes d'activité	16
Récapitulation des crédits et des emplois	19
PROGRAMME 623 : Édition et diffusion	21
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
<i>1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données</i>	<i>24</i>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	29
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>31</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>32</i>
<i>Justification par action</i>	<i>37</i>
<i>01 – Accès au droit et diffusion légale</i>	<i>37</i>
<i>02 – Information administrative et vie publique</i>	<i>40</i>
PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines	45
Présentation stratégique du projet annuel de performances	46
Objectifs et indicateurs de performance	48
<i>1 – Optimiser les fonctions soutien</i>	<i>48</i>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	50
Justification au premier euro	52
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>52</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>59</i>
<i>Justification par action</i>	<i>60</i>
<i>01 – Pilotage, modernisation et activités numériques</i>	<i>60</i>
<i>02 – Promotion et distribution des publications</i>	<i>63</i>
<i>03 – Dépenses de personnel</i>	<i>63</i>
<i>04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</i>	<i>64</i>

MISSION

Publications officielles et information administrative

Présentation stratégique de la mission

■ PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

La trajectoire budgétaire du BAPOIA pour les années 2023 à 2025 a pour ambition première d'accompagner la stratégie d'évolution de la DILA inscrite dans son plan DILA 2024.

Ce budget pluriannuel vise, en finançant directement les chantiers prioritaires du plan stratégique, à améliorer en permanence la qualité du service rendu aux usagers et à développer des projets innovants. Il contribue également à renforcer l'efficacité et la résilience des services de la DILA tout en veillant à la qualité de vie au travail des agents et en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

La modernisation de la chaîne régaliennne se poursuit en 2023 à travers le projet « Nouveaux outils de production normative » (NOPN), qui a pour objectif de dématérialiser de bout en bout la production des textes normatifs. Il comprend le développement d'un outil de rédaction des textes et d'un référentiel de données enrichi, qui sera partagé par toutes les applications de la chaîne de production normative. Construit de manière à apporter rapidement des gains concrets aux usagers et aux administrations, il intègre également les évolutions apportées aux applications actuelles (SOLON2 NG et STILA NG notamment).

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de service, les évolutions se poursuivent dans le domaine du renseignement administratif. L'écosystème « service-public.fr » a été enrichi début 2022 par la création du site « entreprendre.service-public.fr », site de référence pour l'information et l'orientation des entreprises. Une nouvelle version de « service-public.fr » (SP) est en ligne depuis le 18 juillet 2022. Elle présente un design qui permet à l'utilisateur de l'identifier comme un site de l'État. Son accessibilité est renforcée pour les personnes en situation de handicap et la navigation est simplifiée tant pour la recherche d'information que pour la réalisation d'une démarche en ligne.

Enfin, outre le renouvellement des marchés d'hébergement en cours qui aura un fort impact le budget 2023, des opérations de renforcement de la sécurité des systèmes d'information sont réalisées et programmées sur les années à venir. Compte tenu des contraintes, qui concernent notamment les risques de cyber-attaques et les obligations du référentiel général de protection des données (RGPD), la DILA met en place des mesures de protection de ses infrastructures, de ses sites et applications sensibles ainsi que du traitement des données à caractère personnel.

Le secteur de l'édition publique poursuit sa mutation. Conformément aux orientations du plan stratégique, de travaux sont menés pour améliorer la complémentarité entre la marque *La Documentation française* et le site « vie-publique.fr ». Cela se traduira notamment en 2023 par de nouvelles fiches sur vie-publique, présentant différents niveaux de lecture et valorisant notamment les ouvrages de la Documentation française correspondant à la thématique, par de nouvelles maquettes pour les différentes collections et une politique tarifaire révisée.

L'imprimerie adapte son activité aux moyens humains et techniques. Les travaux basculent progressivement sur les machines feuilles dans la perspective de l'arrêt de la rotative à la fin de l'année 2022. Les productions sont en outre fortement perturbées par les pénuries de papiers et par la hausse des prix des matières premières. Ce PLF intègre d'ailleurs, en s'appuyant sur les prévisions macro-économiques actuelles, la hausse des coûts qui influent directement sur certaines activités.

Dans le contexte actuel très contraint, les moyens financiers mis en œuvre sur la période triennale permettent ainsi à la DILA d'assurer la réussite de ses missions tout en respectant les objectifs généraux des finances publiques. Soucieuse de la bonne utilisation des deniers publics, la DILA maintient en effet ses efforts de maîtrise de ses dépenses et des effectifs, ainsi que le démontre la trajectoire décroissante des crédits de paiement (CP) entre 2023 et 2025. Cette trajectoire est assortie d'un schéma d'emplois ambitieux de -15 ETP en 2023 et -18 ETP en 2024.

Les dépenses en CP de la mission se chiffrent en 2023 à 152,6 M€ (148,6 M€ hors contribution au CAS pensions) contre 149,4 M€ en LFI 2022 (145,5 M€ hors CAS pensions). L'évolution de 2 % est principalement liée à l'effet de la mesure de revalorisation des agents publics (pour 1,2 M€), aux transferts de crédits (0,7 M€ au total) ainsi qu'à l'augmentation des dépenses informatiques (sécurité informatique, système d'information de l'administration numérique).

Les crédits de fonctionnement se chiffrent à 71,8 M€ en CP et augmentent de 1,7 M€ par rapport à la LFI pour 2022 du fait principalement du recours accru aux prestations de sécurité informatique et de la hausse des prix. Les crédits dédiés aux investissements s'établissent à 15,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport à 2022.

Les recettes du budget annexe sont programmées à hauteur de 167,2 M€ en 2023 contre 164,0 M€ en LFI pour 2022. Après analyse de l'exécution du premier semestre 2022 la prévision de recettes d'annonces est légèrement révisée à la hausse pour atteindre 163,9 M€ en 2023. Les recettes hors annonces sont quant à elles présentées en diminution à 3,3 M€ contre 4,2 M€ en 2022, anticipant la baisse des travaux d'impression. La prévision de recettes est ensuite maintenue sur 2024 puis anticipe une hausse modérée en 2025.

Le projet de loi de finances pour 2023 du BAPOIA inclut trois transferts budgétaires : deux sur le programme 623 « Édition et diffusion » et le troisième sur le programme 624 « Pilotage et ressources humaines ».

Les transferts du P623 sont réalisés dans le cadre de partenariats avec la direction interministérielle du numérique (DINUM) :

- l'un porte sur la mise en place, par la DINUM d'un HUB d'échange interministériel. Ce transfert fait suite aux précédents transferts opérés en LFI pour 2021 et 2022. Il permet à la DILA de récupérer les crédits transférés au titre du développement du HUB tout en maintenant à la DINUM les crédits, en AE et CP, dédiés à sa maintenance récurrente. Le solde de ces mouvements se traduit par un transfert entrant en CP de 0,2 M€ depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » ;
- le second doit permettre la reprise, par la DINUM, de la gestion de l'annuaire MAIA (méta-annuaire inter-administration). Ce transfert est sortant au profit du même programme 129.

Au profit du programme 624, est réalisé, depuis le programme 129 précité, un transfert de 6 ETPT et de la masse salariale correspondante (0,6 M€) pour la reprise, par la DILA, de la mission « modernisation des outils numériques de production du droit » du Secrétariat général du gouvernement (SGG), prévue à compter du 1^{er} septembre 2022.

Publications officielles et information administrative

Mission | Présentation stratégique de la mission

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Le plan stratégique DILA 2024 place l'utilisateur au cœur des priorités de la DILA. C'est dans ce cadre que les travaux de modernisation et d'enrichissement de service-public.fr, legifrance.gouv.fr et vie-publique.fr, qui figurent parmi les sites internet les plus consultés de l'État, vont être poursuivis en se basant notamment sur les retours des usagers afin de proposer des services les plus adaptés à tous.

Un observatoire des publics a été lancé en mars 2022 pour développer l'écoute des usagers de l'ensemble des produits de la DILA dont ses sites internet, en renforçant la connaissance de leur profil et de leurs attentes. Il contribuera à donner une vision globale des publics de la DILA et permettra de partager les bonnes pratiques et expériences entre les équipes de la DILA.

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	429,1	500,2	500	560	570	580
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	Sans objet	Sans objet	Sans objet	30	32	36
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	89,2	86,3	89,5	87	87,3	87,9

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « At Internet ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée par un prestataire externe ou par la DILA.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de « marquage » « At Internet ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée du 14.12.2021 au 03.01.2022 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. L'échantillon interrogé et qui a répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

La cible 2022 actualisée est de 550 millions de visites et à 85 % de taux de satisfaction.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Service-public.fr, le site officiel de l'administration française, vise à faciliter l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne des citoyens, entreprises et associations. Après avoir connu un record historique de visites en 2020 en lien avec la crise sanitaire, le site service-public.fr a poursuivi sa progression en 2021 en franchissant la barre des 500 millions de visites.

9 millions de comptes personnels ont été ouverts (dont près de 2 millions créés en 2021), et près de 6,5 millions de démarches en ligne ont été réalisées directement depuis le site service-public.fr en 2021. A noter également, plus de 201 000 réponses par mail et plus de 210 000 réponses par téléphone aux usagers.

Le trafic en 2022 continue de progresser (+21 % sur les 6 premiers mois 2022/2021) et se caractérise par un trafic moins marqué par la crise sanitaire mais dynamisé par l'élection présidentielle (accès à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales, au formulaire CERFA relatif au vote par procuration, vérification de sa situation électorale, etc.) et les élections législatives.

Le 18 juillet 2022, une refonte du site service-public.fr intégrant le système de design de l'État et co-construite avec des usagers a été mise en production. Elle est basée sur les parcours de vie des usagers. L'enjeu de ce changement est d'offrir à l'ensemble des usagers une plus grande facilité de navigation grâce à des repères communs avec

l'ensemble des sites internet de l'État. Le système de design de l'État contribue également à la bonne accessibilité des sites internet pour les personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle version du site apporte des évolutions au service de la simplicité. La présentation de la page d'accueil en plus de l'accès habituel par thématiques (famille ; travail ; papiers-citoyenneté ; logement ; etc.) met en avant des évènements de vie (je déménage ; je recherche un emploi ; etc.) et les démarches les plus utilisées ainsi que les fiches d'informations pratiques les plus lues. Les services, modèles de lettres et simulateurs sont accessibles directement depuis les fiches pratiques, permettant une recherche simplifiée dans une logique d'efficacité et de facilité d'accès. De plus, les pages de service-public.fr sont disponibles en audio et également traduites automatiquement en anglais.

Les évolutions visent notamment à mieux répondre aux besoins des publics éloignés de l'administration ayant des difficultés avec la langue française, le langage administratif, le numérique, qui utilisent peu le site service-public.fr aujourd'hui.

Pour continuer à augmenter l'audience du site, les quatre axes identifiés ci-dessous demeurent les axes prioritaires de développement du site service-public.fr pour les trois années à venir :

1. une personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative : lancement de nouveaux simulateurs de calcul et de situation ; personnalisation des nouvelles fiches simplifiées, etc. ;
2. une attention toujours forte aux attentes des usagers : enquêtes de satisfaction régulières ; recueil des attentes nouvelles ; réalisation de tests utilisateurs des nouvelles fonctionnalités et services ; utilisation de l'observatoire des publics ;
3. l'amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des contenus diffusés : renforcement des partenariats avec les administrations et organismes sociaux ; formation des rédacteurs de contenus à la simplification du langage ; développement de formats audiovisuels (vidéos, infographies ; etc.) qui permettent un accès facilité pour des publics en difficulté avec l'écrit ; animation spécifique des réseaux sociaux pour toucher notamment un public plus jeune ; création de nouvelles vidéos sur la chaîne « YouTube » dédiée à service-public.fr.
4. l'offre régulière de nouveaux services, tels que des parcours guidés, de nouveaux simulateurs de calcul, la mise en relation possible avec un agent du « 3939 Allô service public », de nouvelles démarches en ligne, etc.

Par ailleurs, le service de renseignement administratif téléphonique basé à Metz (centre d'appel interministériels - CAI) est intégré dans le « parcours usager » de service-public.fr pour compléter ou donner une réponse plus personnalisée. Afin de nourrir le site de leur expérience et de leur connaissance des usagers avec lesquels ils communiquent quotidiennement, les agents du CAI interviennent également sur la production de contenus de service-public.fr. Ils assurent aussi la totalité des réponses aux mails reçus *via* la messagerie du site service-public.fr dans leurs domaines de compétence (travail, intérieur, justice, logement). Cette stratégie permet d'optimiser les compétences des agents du CAI, d'élargir l'offre de services à partir de service-public.fr et d'améliorer la qualité du renseignement administratif généraliste.

En 2021, une nouvelle forme de mise en relation directe des usagers de service-public.fr vers le CAI a été expérimentée avec un dispositif de mise en relation différé (également appelé *web call back*) au niveau des démarches en ligne, en particulier sur la démarche d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU). Le principe : l'utilisateur donne son numéro de téléphone pour se faire rappeler dans les 45 minutes suivantes par un informateur du CAI. L'utilisateur peut accéder à ce service tout au long de la démarche.

Le 8 février 2022, un nouveau site destiné aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises, entreprendre.service-public.fr, a été mis en service. Il constitue le site de référence pour l'information administrative et l'orientation des entreprises. C'est un des trois piliers, avec formalites.entreprises.gouv.fr et portailpro.gouv.fr, du plan de simplification des services en ligne dédiés aux entreprises. Un nouveau sous-indicateur est donc introduit dans le PAP 2023 pour suivre la progression des visites sur ce site.

Organisé autour des évènements de la vie d'une entreprise, entreprendre.service-public.fr regroupe des ressources utiles, actualisées, personnalisées et gratuites ainsi que des outils (démarches en ligne ; simulateurs ; etc.) pour créer, conduire, développer, transmettre ou cesser une activité économique. Le site a été conçu avec le système de design de l'État. Une rubrique d'actualités dédiées aux entreprises a été ajoutée en juin 2022. Le site continuera à s'enrichir en 2023 par de nouvelles fiches, par un parcours fluidifié vers d'autres services, notamment le rappel par des conseillers proposé par Place des entreprises. Un questionnaire diffusé en juin 2022 auprès des utilisateurs permettra également d'identifier d'autres besoins ou pistes d'amélioration du site, pour répondre au mieux aux attentes des entreprises.

Publications officielles et information administrative

Mission | Présentation stratégique de la mission

L'intégration progressive des différentes améliorations du site service-public.fr et la participation des usagers à la définition des nouvelles fonctionnalités devraient permettre d'augmenter le taux de satisfaction des visiteurs, même si la volonté de toucher un public plus éloigné du numérique et de l'administration peut se traduire paradoxalement par un taux de satisfaction moindre de personnes moins à l'aise dans la compréhension de l'information administrative ou l'utilisation du numérique. En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche permet d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative pour cibler au mieux les améliorations éditoriales.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	145,8	126,3	130	143	146	149
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	108 507	120 268	110 000	125 000	126 000	130 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisé.

Commentaires : la cible 2022 actualisée est de 140 millions de visites et 125 000 de nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le site legifrance.gouv.fr a principalement trois vocations : il donne accès au droit (tel qu'il est publié au *Journal officiel* ainsi que sous sa forme consolidée), aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux touchant à la légistique.

Placé sous la responsabilité éditoriale de la secrétaire générale du Gouvernement qui en est sa directrice de publication, le site legifrance.gouv.fr est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne.

Une version profondément modernisée du site legifrance.gouv.fr (graphisme épuré ; amélioration des fonctionnalités existantes ; développement de nouveaux services comme la fonction de comparaison de textes ou la recherche multi-fonds ; réutilisation des données facilitée par la mise à disposition des API) a été ouverte le 12 septembre 2020. Depuis, le site continue de faire l'objet d'évolutions régulières, prenant en compte les retours des utilisateurs.

Pour rappel, le nombre de visites de l'année 2021 ne reflète pas la réalité. En effet, les difficultés techniques rencontrées lors de la mise en conformité de l'outil de comptage « At internet » avec les nouvelles règles de la CNIL sur le consentement, ont engendré la non-prise en compte des visites où les usagers n'ont pas accepté les cookies pendant la période allant du mois d'avril jusqu'au 22 septembre 2021. La situation a été régularisée à compter du 23 septembre 2021.

La tendance croissante des cibles de fréquentation à partir de 2021 repose sur les évolutions du site qui sont apportées en continu afin d'élargir progressivement l'audience. Plusieurs ont déjà été réalisées comme l'ajout du bouton « Aujourd'hui » pour permettre d'accéder en un clic à la version du texte / de l'article consultée à la date du jour ou l'accès simplifié au contenu des articles abrogés. Des tutos « cas d'usage » en vidéo ont également été diffusés sur la chaîne « Youtube » de Légifrance afin d'enrichir les outils pédagogiques de prise en main de l'utilisation du site à destination du plus grand nombre d'usagers. Le nombre de visites est ainsi en progression de 22 % sur les 6 premiers mois de 2022.

D'ici fin 2022, de nouvelles évolutions sont prévues comme la refonte de la page de recherche avancée de jurisprudence, l'ajout du plan de classement des jurisprudences judiciaire et administrative ou le positionnement à la bonne page sur les pdf des JO anciens numérisés.

En 2023, il est prévu de créer des liens depuis Légifrance vers service-public, d'expérimenter un compte utilisateur permettant notamment d'enregistrer des recherches ou de programmer des alertes, de faire évoluer la page d'accueil pour rendre les aides à l'utilisation du site plus visibles et d'introduire le système de design de l'État.

A noter que la mise à disposition sur le site modernisé d'API de consultation des données a permis le développement de nouveaux services de consultation en substitution de celles faites auparavant directement sur Légifrance. Les cibles pluriannuelles des visites prennent en compte le développement de ces nouveaux modes de consultation par API qui peuvent impacter négativement les visites directes sur le site internet.

Concernant le nombre d'abonnés au sommaire électronique, des campagnes de purge sont régulièrement menées pour s'assurer de ne conserver que les comptes actifs.

Par ailleurs, la création à terme de comptes utilisateurs personnalisés, qui offriront de nouvelles fonctionnalités pour encore mieux répondre aux attentes des utilisateurs, devrait permettre de franchir une nouvelle marche d'ici 2025.

Indicateur 1.3 : **Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	19 507 028	25 022 811	23 000 000	34 000 000	39 000 000	42 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	Sans objet	Sans objet	570 000	680 000	750 000	830 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de marquage « At internet ».

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

Commentaires : le résultat de 2020 est de 505 337 et de 558 342 en 2021 pour les visites sur le catalogue en ligne des éditions. La cible 2022 actualisée est de 30 millions de visites sur le site vie-publique.fr.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le site vie-publique.fr a pour missions d'informer et éclairer les citoyens sur les institutions et les politiques publiques. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus avec différents niveaux d'expertise et de format pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les ouvrages et revues édités sous format papier à La Documentation française, le site vie-publique.fr fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lectures numériques.

L'année 2021 a vu l'audience du site progresser de +28 %, grâce notamment aux élections départementales et régionales, à l'actualité sur la crise sanitaire et à l'élection présidentielle de 2022 qui a été traitée dès septembre 2021. En 2022, l'audience poursuit sa progression, portée notamment par l'élection présidentielle et les élections législatives (+37 % sur les 6 premiers mois 2022/2021).

Les cibles de la fréquentation définies pour les années 2023 à 2025 reposent sur un ensemble de leviers d'actions :

- l'amélioration de la navigation sur l'ensemble du site et le maillage entre les différents contenus de manière à ce que les usagers prennent connaissance de toute la richesse du site ;
- la poursuite du développement des contenus multimédias (vidéos, podcasts, infographies, etc...), plébiscités dans les différentes enquêtes auprès des usagers ;
- la refonte du corpus encyclopédique « Les Fiches », qui sera mis à jour et restructuré de manière à répondre à l'ensemble des besoins. Il s'agit d'enrichir les fiches avec des contenus multimédias ainsi que de donner des accès à différents niveaux de lecture selon les différents types de publics cibles.

Le site passera également au système de design de l'État en 2022.

Conformément au plan stratégique 2024 de la DILA, une attention particulière sera apportée aux intérêts et attentes des usagers. Une étude qualitative spécifique aux contenus sera menée afin de dégager des pistes d'amélioration qui seront mises en œuvre dès 2023. L'ensemble de ces mesures étudiées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les usagers devrait permettre de conserver une progression dynamique de l'audience du site.

Le plan stratégique 2024 prévoit également de renforcer la complémentarité entre vie-publique.fr et La Documentation française pour développer le lectorat des ouvrages papier en s'appuyant sur la forte progression du site. Dans ce cadre, un sous-indicateur du nombre de visites sur le site vie-publique.fr du catalogue en ligne de la marque « *La Documentation française* » a été introduit. Ainsi, la mise en place d'une nouvelle page d'accueil des publications sur le site vie-publique.fr en mars 2022 offre une meilleure visibilité aux ouvrages et revues de la marque dans le catalogue en ligne sur le site.

Par ailleurs, un ensemble de pages thématiques correspondant aux thématiques les plus recherchées par les usagers ont déjà été créées de manière à faciliter l'accès aux publications et à favoriser le référencement naturel.

De plus, l'ensemble du « parcours usager » depuis vie-publique.fr vers l'abonnement aux revues sera redéfini et simplifié, ce qui devrait permettre une meilleure valorisation et une augmentation du nombre d'abonnés.

Avec la mise en valeur des contenus et la mise en place d'actions de communication et de promotion, les cibles de fréquentation sont plus ambitieuses.

Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	65,32	Annonces	163,90
dont personnels en activité	61,32	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66,30
dont pensions	4,00	Bulletin des annonces légales et obligatoires	6,00
Dépenses de fonctionnement (T3)	71,83	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91,00
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	0,60
Dépenses d'investissement (T5)	15,45	Recettes hors annonces	3,30
Dépenses d'intervention (T6)		Vente de publications et abonnements	0,90
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	1,90
		Autres activités	0,50
		Produit de cession d'actif	
Total des dépenses (A)	152,60	Total des recettes (B)	167,20
		Solde budgétaire 2023 reporté au PLF (B-A)	+14,60
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
Total des emplois (C)		Total des ressources (D)	
		Solde financier (B+D-A-C)	+14,60
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2022 (E)	
		Flux résultant du financement en 2023 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé au 31/12/2023 (G=E+F)	
Trésorerie prévue au 31/12/2023 (H)	770,57	Dette nette au 31/12/2023 (G-H)	

Évaluation des recettes d'activité

Recettes	2022	2023	Variation 2023 / 2022	2024	2025
Annonces	159 800 000	163 900 000	+2,57 %	163 900 000	165 698 000
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	63 200 000	66 300 000	+4,91 %	66 300 000	68 098 000
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	90 000 000	91 000 000	+1,11 %	91 000 000	91 000 000
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	600 000	600 000		600 000	600 000
Recettes hors annonces	4 200 000	3 300 000	-21,43 %	3 400 000	3 500 000
Vente de publications et abonnements	1 500 000	900 000	-40,00 %	1 000 000	1 100 000
Prestations et travaux d'édition	2 200 000	1 900 000	-13,64 %	1 900 000	1 900 000
Autres activités	500 000	500 000		500 000	500 000
Produit de cession d'actif					
Total des recettes d'activité	164 000 000	167 200 000	+1,95 %	167 300 000	169 198 000

PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES 2023

Libellé	Exécuté 2020	LFI 2021	Exécuté 2021	LFI 2022	PLF 2023	2024	2025
ANNONCES	168 598 293	155 000 000	198 292 846	159 800 000	163 900 000	163 900 000	165 698 000
Associations	600 454	0	134				
BOAMP	71 332 632	70 000 000	80 394 521	63 200 000	66 300 000	66 300 000	68 098 000
BALO	7 044 229	4 700 000	7 024 439	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
BODACC	89 064 523	80 000 000	110 138 301	90 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000
JO	556 455	300 000	735 451	600 000	600 000	600 000	600 000
RECETTES HORS ANNONCES	4 560 753	4 000 000	5 833 519	4 200 000	3 300 000	3 400 000	3 500 000
Ventes de publications et abonnements	1 338 140	1 500 000	1 603 663	1 500 000	900 000	1 000 000	1 100 000
Prestations d'édition et travaux d'impression	1 935 287	2 000 000	2 866 919	2 200 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Autres activités	1 287 326	500 000	1 362 938	500 000	500 000	500 000	500 000
Total	173 159 046	159 000 000	204 126 365	164 000 000	167 200 000	167 300 000	169 198 000

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) sont composées :

- d'une part, des recettes d'annonces légales liées aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financières relatives à la vie des entreprises ;
- et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

Les recettes d'annonces légales

Les recettes d'annonces légales, qui représentent 98 % au montant total des recettes du BAPOIA, sont constituées de l'ensemble des redevances perçues pour la publication des annonces au :

- bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;

- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Avec un montant total s'élevant au 31 juillet 2022 à 108,8 M€, le produit des recettes encaissées issues de la publication des annonces légales évolue à la baisse (-7,8 M€, soit -7 %) par rapport au niveau très élevé atteint au 31 juillet 2021 mais reste conforme à la prévision inscrite au PLF pour 2022.

La prévision des recettes engendrées par la publication des annonces légales au BODACC établie pour 2022 (90 M€) devrait être réalisée voire dépassée. Sur ce constat, la prévision sur les années 2023 à 2025 est portée à 91 M€. Elle repose sur un nombre d'annonces publiées au BODACC situé à un niveau légèrement inférieur à celui d'avant crise, sur la base d'une approche prudente du nombre d'annonces relatives aux modifications générales (BODACC B) et aux dépôts de comptes des sociétés (BODACC C) dont le tarif est le plus élevé et qui sont les plus sensibles à la conjoncture économique.

Les recettes issues du BOAMP ont été fortement affectées depuis le 1^{er} janvier 2022 par l'abandon de la facturation complémentaire des annonces publiées au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) soit -180 € par avis. Toutefois, l'activité des collectivités territoriales et, en particulier du bloc communal, tire à la hausse le niveau des recettes du BOAMP avec un volume d'annonces publiées supérieur de 3 % par rapport à celui constaté l'an dernier à la même période (43 895 avis contre 42 427 avis). La prévision en LFI 2022 (63,2 M€) est donc révisée à 66,3 M€ au PLF 2023. Elle repose sur l'hypothèse d'un volume d'avis publiés de 140 000 contre 144 900 en 2021 soit une quasi-stabilité par rapport à un exercice particulièrement dynamique. Cette prévision, maintenue en 2024 est ensuite portée à 68,1 M€ l'année suivante, afin de tenir compte des effets, régulièrement constatés, du cycle électoral des collectivités locales.

Les encaissements des autres recettes d'annonces, publiées au BALO et au JOLD demeurent également conformes à la prévision inscrite en LFI 2022 (6,6 M€) qui est maintenue pour les années suivantes.

La prévision globale des recettes d'annonces inscrite au PLF 2023 se chiffre à 163,9 M€, soit une hausse de 3 % (+4,1 M€) par rapport à la prévision établie en LFI 2022. Elle demeure toutefois prudente en raison du contexte international actuel, toujours, ainsi que de l'inflation repartie nettement à la hausse depuis un an, qui font peser de nombreuses incertitudes sur le comportement des annonceurs qui reste dès lors particulièrement malaisé à anticiper.

Les recettes hors annonces

Les recettes hors annonces sont principalement constituées des recettes éditoriales (à savoir les ventes de publications et les abonnements), des prestations d'éditions pour comptes de tiers, des travaux d'impression ainsi que des activités diverses.

Avec un montant s'élevant à 1,9 M€ à fin juillet 2022, elles connaissent une baisse globale de près de 0,1 M€ (soit -5 %) par rapport à juillet 2021 et un très net recul (-33 %) par rapport à leur niveau d'avant crise en 2019. Seules les recettes issues des travaux, études et autres prestations de services, qui portent essentiellement sur les travaux d'imprimerie progressent de 11 % avec +0,11 M€ d'encaissements par rapport à l'an dernier à la même période.

La prévision globale des recettes hors annonces inscrite au PAP 2023 s'élève à 3,3 M€. En nette baisse par rapport à la prévision établie en PLF pour 2022. Elle tient notamment compte :

- de l'arrêt de la rotative et du report partiel de l'activité sur les machines feuilles pouvant entraîner un risque d'éviction de certains clients pour s'établir au niveau de recettes réalisé à fin 2020 ;
- de la pénurie de matières premières (en particulier du papier), qui pèse sur l'activité de l'imprimerie et les recettes en découlant ;
- de la fin, en décembre 2022, de la délégation de services public (DSP) consentie à la DILA par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIGPC), qui représentait une ressource de 0,8 M€ au titre des ventes et abonnements.

L'impact de cette évolution est néanmoins compensé pour partie sur l'équilibre du budget annexe :

- en ce qui concerne la fin de la DSP du CIGPC, par l'arrêt en 2024 du versement de la redevance due chaque année sur les recettes encaissées l'année précédente (0,2 M€) ;

Publications officielles et information administrative

Mission

Évaluation des recettes

- en ce qui concerne les prestations et travaux d'édition, par l'inscription en rétablissements de crédits et non plus en recettes du budget annexe des remboursements perçus d'autres administrations au titre des démarches en ligne. Elles représentaient 0,9 M€ en 2021.

En outre, la DILA a lancé un certain nombre d'actions qui permettent d'anticiper une remontée des recettes pour les années futures. Elles reposent notamment sur :

- une meilleure valorisation des produits sur catalogue et une plus grande visibilité des ouvrages sur le site « vie-publique.fr » ;
- une augmentation des tarifs pour compenser la hausse du prix des matières premières et plus particulièrement du papier ;
- le développement de nouveaux partenariats.

Compte tenu de ce qui précède, la prévision globale des recettes retenue pour 2023 se chiffre à hauteur de 167,2 M€, soit une augmentation de 3,85 M€ (+2 %) par rapport à la prévision inscrite en LFI pour 2022. Plutôt stables en 2024 (167,3 M€), les recettes budgétaires sont évaluées à la hausse l'année suivante (169,2 M€) sous l'effet de la hausse des publications au BOAMP.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2022 ET 2023

Programme / Action / Sous-action <small>LFI 2022 PLF 2023</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
623 – Édition et diffusion	51 112 240 45 873 717	-10,25 %		44 942 104 46 891 320	+4,34 %	
01 – Accès au droit et diffusion légale	33 210 923 29 879 441	-10,03 %		28 853 027 30 612 835	+6,10 %	
02 – Information administrative et vie publique	17 901 317 15 994 276	-10,65 %		16 089 077 16 278 485	+1,18 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	104 267 482 106 795 031	+2,42 %		104 408 667 105 705 031	+1,24 %	
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 511 342 10 679 556	+25,47 %		8 652 527 9 589 556	+10,83 %	
03 – Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475	+3,85 %		62 896 140 65 315 475	+3,85 %	
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32 860 000 30 800 000	-6,27 %		32 860 000 30 800 000	-6,27 %	
Totaux	155 379 722 152 668 748	-1,74 %		149 350 771 152 596 351	+2,17 %	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025					
623 – Édition et diffusion	51 112 240 45 873 717 42 195 742 41 564 141	-10,25 % -8,02 % -1,50 %		44 942 104 46 891 320 44 481 285 42 642 104	+4,34 % -5,14 % -4,13 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	30 509 571 34 271 386 30 552 411 31 631 810	+12,33 % -10,85 % +3,53 %		30 483 435 33 641 356 31 611 954 31 447 773	+10,36 % -6,03 % -0,52 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	20 602 669 11 602 331 11 643 331 9 932 331	-43,69 % +0,35 % -14,70 %		14 458 669 13 249 964 12 869 331 11 194 331	-8,36 % -2,87 % -13,02 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	104 267 482 106 795 031 107 548 576 105 991 242	+2,42 % +0,71 % -1,45 %		104 408 667 105 705 031 107 693 576 106 991 242	+1,24 % +1,88 % -0,65 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367	+3,85 % +0,62 % -2,31 %		62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367	+3,85 % +0,62 % -2,31 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	40 071 342 38 192 556 38 616 509 39 990 875	-4,69 % +1,11 % +3,56 %		39 677 527 38 192 556 38 616 509 39 990 875	-3,74 % +1,11 % +3,56 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 300 000 3 287 000 3 213 000 1 800 000	+152,85 % -2,25 % -43,98 %		1 835 000 2 197 000 3 358 000 2 800 000	+19,73 % +52,84 % -16,62 %	
Totaux	155 379 722 152 668 748 149 744 318 147 555 383	-1,74 % -1,92 % -1,46 %		149 350 771 152 596 351 152 174 861 149 633 346	+2,17 % -0,28 % -1,67 %	

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2022			PLF 2023		
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs
			sous plafond hors plafond Total			sous plafond hors plafond Total
623 – Édition et diffusion						
624 – Pilotage et ressources humaines	534			523		
Total	534			523		

PROGRAMME 623 Édition et diffusion

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, scindées chacune en deux sous-actions, correspondant aux grandes missions de la DILA :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatique.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

Le projet de loi de finances pour 2023 s'inscrit dans la poursuite du plan stratégique DILA 2024. Il donne à la DILA les moyens de faire évoluer ses activités et ses métiers dans le but de rendre le meilleur service au meilleur coût, tout en répondant pleinement aux attentes des usagers.

Un des projets majeurs de ce plan concerne les nouveaux outils de production normative (NOPN), dont l'objectif est de fluidifier et d'automatiser de bout en bout la chaîne de production des textes juridiques. Lancé en 2021 pour une mise en service complète à horizon 2025-2026, ce projet d'envergure embarque l'ensemble des applications de production normative.

Après l'ouverture du nouveau site « entreprendre.service-public.fr » en février 2022 et la refonte du site destiné aux particuliers en juillet 2022, la DILA poursuivra en 2023 les évolutions nécessaires à l'amélioration des fonctionnalités et à la satisfaction des usagers. De nouvelles démarches en ligne seront proposées dans le cadre de partenariats avec d'autres administrations.

En plaçant l'utilisateur au cœur des priorités du plan stratégique, la DILA souhaite renforcer sa qualité d'écoute des publics. Bien qu'elle mette déjà en œuvre, notamment sur ses sites, un dispositif de recueil de la satisfaction des usagers, elle a mis en place en 2022 un observatoire des publics. Cet observatoire mobilise l'ensemble des services métiers de la DILA, numériques ou non, et a pour objectif d'améliorer la connaissance des utilisateurs, de leur profil et de leurs usages. Dans le but également d'améliorer la qualité des services publics en ligne, il doit favoriser les échanges avec d'autres administrations pour développer des initiatives communes.

L'amélioration de la réponse aux usagers par mail, téléphone, réseau social sera prioritaire en 2023. Un nouvel outil omnicanal de réponse à l'utilisateur est en cours de déploiement au sein de la DILA et offrira une vision globale des questions posées par les usagers et des réponses apportées, quel qu'en soit le vecteur. Il devrait ainsi à terme permettre de mieux analyser les difficultés rencontrées par les usagers, d'optimiser les réponses apportées et d'utiliser ce retour d'expériences pour améliorer en amont les démarches administratives. La DILA contribuera également aux travaux interministériels sur la réponse téléphonique aux usagers, en s'appuyant sur les compétences du centre d'appels interministériel.

Compte tenu de la forte augmentation des cyberattaques en 2021 et du conflit international en cours, le renforcement des mesures de sécurité est primordial. La prévision triennale anticipe une hausse sensible des dépenses de sécurité informatique tant en fonctionnement (+0,8 M€ par an) qu'en investissement. Ainsi, des opérations de renforcement et de modernisation de l'infrastructure sont programmées. Une plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée sera développée pour un coût total de 2 M€ sur les années 2023 à 2025. La sécurité des données personnelles sur les sites

et applications de la DILA est également renforcée dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les secteurs de l'édition et de l'impression poursuivent leur évolution conformément aux orientations du plan stratégique. La modernisation des activités est en cours avec notamment le développement de l'écosystème « vie-publique » renforcé par la complémentarité avec La Documentation française. L'imprimerie s'adapte aux évolutions à la fois économiques et environnementales. L'arrêt de la rotative en fin d'année 2022 s'inscrit dans ces objectifs d'optimisation des processus de production.

Les crédits dédiés à la réalisation de ces missions s'élèvent à 46,9 M€ en AE et en CP. A périmètre constant, elles sont en hausse de 1,8 M€ par rapport à la LFI 2022 en raison des effets conjoints du recours accru à certaines dépenses informatiques en particulier de cyber-sécurité et de l'augmentation du prix des matières. Les crédits de fonctionnement se chiffrent à 33,6 M€ en CP (30,5 M€ en LFI 2022) et les crédits d'investissement à 13,2 M€ (14,6 M€ en LFI 2022).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue à travers son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Le site BOAMP.fr a été complètement refondu en 2022.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance avec des agents en télétravail. En 2022, elle a réalisé des exercices de production d'un *journal officiel* dans le scénario critique d'une défaillance complète de son système d'information. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activité du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site Legifrance.gouv.fr. Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'imprimerie de la DILA a connu une évolution majeure depuis 2016 à la suite de l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en se tournant vers l'impression de livres et de revues pour des administrations mais également pour ses propres publications sous la marque *La Documentation française*. Elle offre une large gamme de produits grâce à un équipement étendu (rotative, machines feuilles, presses numériques), répondant aux différentes attentes de ses clients.

La stratégie est de poursuivre l'adaptation de l'activité d'imprimerie en cohérence avec les évolutions du marché tout en visant une meilleure productivité et des produits de qualité.

Au niveau de la réduction de l'impact environnemental, l'objectif de la DILA est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "Imprim'vert » et recycle ses déchets.

En complément, la DILA a lancé début 2022 la réalisation de son bilan carbone. Différents postes seront étudiés dont celui de la collecte et du traitement des déchets produits par l'activité de l'imprimerie.

A noter qu'avec l'arrêt de la rotative fin 2022, la gâche papier diminuera de façon conséquente car cette machine engendre structurellement beaucoup de pertes de papier.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 345 193	1 712 518	2 500 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	218 298	233 399	165 000	170 000	175 000	180 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et le recueil du consentement imposé par le RGPD ont eu un impact négatif sur la fréquentation du site en 2021. En effet, la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr a été impactée par l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Cette situation a perduré sur le premier semestre 2022, ce qui justifie une cible en baisse par rapport au réalisé de 2020. Cependant, une nouvelle version du site a été mise en service le 5 juillet 2022, qui permet désormais de comptabiliser toutes les visites.

La modernisation du site BOAMP.fr, mise en production entre juin 2021 et juillet 2022, améliore l'ergonomie et facilite la réutilisation des données économiques grâce aux interfaces de programmation applicative (API). De la simple recherche à l'analyse, les nouvelles fonctionnalités ont été pensées pour simplifier chaque utilisation, tout en assurant la protection des données des entreprises. Concrètement, le site modernisé intègre de nouveaux critères de recherche pour accéder directement aux marchés de fournitures, services ou travaux. Des filtres offrent la possibilité d'affiner les recherches.

Ces évolutions ont plus largement été mises en œuvre pour tous les sites économiques (bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr, info-financière.fr). Les objectifs poursuivis par ces travaux sont :

- changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud ;
- site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- prise en compte du nouveau système de design de l'État ;
- prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 (objectif visé de 90 % de conformité) et des recommandations de la CNIL.

Cette nouvelle version de boamp.fr, en réglant le problème de décompte des visites, devrait à minima permettre de revenir à une fréquentation annuelle équivalente aux années précédentes (3,2 millions de visites). A noter, qu'en complément de la fréquentation directe du site, il convient de prendre en compte l'usage accru des API mises à la disposition des utilisateurs. En effet, certains sites pourraient intégrer des appels aux API de BOAMP.fr pour afficher directement sur leur site les annonces de marché, sans consultation directe sur le site BOAMP.fr.

Par ailleurs, l'utilisation du site et de ses fonctionnalités continue de se faire sans promotion ni campagne de communication.

En parallèle du nombre de visites, on note une augmentation depuis plusieurs années du nombre de comptes ouverts. Les cibles 2022 à 2025 du nombre de comptes accusent une baisse conséquente par rapport au résultat de l'année 2021. En effet, à l'occasion de la mise en service de la nouvelle version du site internet, une campagne de purge sera menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il est ainsi demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte. Une fois cette opération de migration réalisée, le nombre de créations de comptes devrait repartir à la hausse et suivre une tendance croissante chaque année.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	9	15	8	10	10	7

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

La cible 2022 actualisée est de 10 rectificatifs.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Si les années 2018 à 2020 ont connu une baisse très significative (-50 %) du nombre de rectificatifs imputables à la DILA, l'année 2021 a connu une augmentation du nombre d'erreurs (à mettre en regard des 39 668 textes publiés au JORF contre 35 916 en 2020) en raison des conditions de travail des agents pendant la période de la crise sanitaire avec la nécessité du maintien du travail à distance, limitant ainsi les interactions entre les équipes et rendant certains contrôles moins aisés.

Toutefois, l'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, des travaux majeurs d'amélioration technique et de sécurisation ont été réalisés en 2021 sur l'outil de production « SOLON » (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et sont en cours jusqu'en 2023 sur « STILA » (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA.

Après la modernisation du site legifrance.gouv.fr destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*. Ainsi la brique applicative atelier de construction légistique (ACL), futur outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, qui a vocation à être généralisé à horizon 2025, commencera à être déployé à titre expérimental dès 2023. Toutefois, le déploiement de nouveaux outils nécessitera une période d'adaptation durant laquelle un risque d'erreur pourrait encore exister en lien avec la prise en main du nouveau système. L'efficacité de ce nouvel outil et son utilisation par les agents auront un effet positif sur la réduction du nombre d'erreurs à compter de 2025.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9,5	9	7	5	4	3

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée, ses causes et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce notamment à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie est passée de 311 tonnes en 2016 à 81 tonnes en 2021.

Depuis la fin de l'année 2021, la forte pression économique sur les hausses de prix des matières premières (les tarifs ont été multipliés par deux en une année) et les difficultés d'approvisionnement en quantité suffisante de papier, influent fortement sur nos activités. En effet, ce contexte de pénurie a eu un impact important sur nos performances en termes de qualité et donc de gâche. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver du papier couché brillant en bobine en quantité suffisante pour continuer l'ensemble de nos productions sur la rotative. Par conséquent, une partie de la production a dû être basculée sur les machines à feuilles. Les papiers à plat n'étaient pas n'ont plus disponibles en quantité suffisante sur le marché, tant au niveau qualité que format. Cette situation nous a contraint à devoir couper le papier reçu aux formats adaptés à nos productions, entraînant ainsi de la gâche supplémentaire inévitable. En dépit de ces écueils qui perdurent sur 2022, l'objectif fixé à 7 % de gâche devrait être atteint grâce aux actions d'amélioration de nos processus engagées ces dernières années.

Les cibles en diminution de 2023 à 2025 sont en lien avec la baisse de l'activité et l'arrêt de la rotative fin 2022, principale contributrice à la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin de nos reporting et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labélisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		20 555 923	12 655 000	33 210 923	0
		23 709 441	6 170 000	29 879 441	0
02 – Information administrative et vie publique		9 953 648	7 947 669	17 901 317	0
		10 561 945	5 432 331	15 994 276	0
Totaux		30 509 571 34 271 386	20 602 669 11 602 331	51 112 240 45 873 717	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		20 973 027	7 880 000	28 853 027	0
		23 125 952	7 486 883	30 612 835	0
02 – Information administrative et vie publique		9 510 408	6 578 669	16 089 077	0
		10 515 404	5 763 081	16 278 485	0
Totaux		30 483 435 33 641 356	14 458 669 13 249 964	44 942 104 46 891 320	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	30 509 571 34 271 386 30 552 411 31 631 810		30 483 435 33 641 356 31 611 954 31 447 773	
5 - Dépenses d'investissement	20 602 669 11 602 331 11 643 331 9 932 331		14 458 669 13 249 964 12 869 331 11 194 331	
Totaux	51 112 240 45 873 717 42 195 742 41 564 141		44 942 104 46 891 320 44 481 285 42 642 104	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	30 509 571 34 271 386		30 483 435 33 641 356	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 509 571 34 271 386		30 483 435 33 641 356	
5 – Dépenses d'investissement	20 602 669 11 602 331		14 458 669 13 249 964	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 850 000 2 500 000		3 440 000 2 250 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 752 669 9 102 331		11 018 669 10 999 964	
Totaux	51 112 240 45 873 717		44 942 104 46 891 320	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	29 879 441	29 879 441	0	30 612 835	30 612 835
02 – Information administrative et vie publique	0	15 994 276	15 994 276	0	16 278 485	16 278 485
Total	0	45 873 717	45 873 717	0	46 891 320	46 891 320

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+227 331	+439 331	+227 331	+439 331
Transfert HUBEE phase 3 (RUN)	129 ►				+227 331	+439 331	+227 331	+439 331
Transferts sortants					-250 000	-250 000	-250 000	-250 000
Reprise par la DINUM de l'exploitation de l'annuaire MAIA	► 129				-250 000	-250 000	-250 000	-250 000

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	3,20	3,04	4,38	5,36	10,32	10,32
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	3,20	3,04	4,38	5,36	10,32	10,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	10,32	0,00
Durée totale en mois	60	60	0,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises**, en combinant la modernisation des outils, l'évolution

des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **Faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **Améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **Rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet des administrations de l'État, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de données** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et code et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses seront menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistiques en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initialiser les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la direction de programme depuis octobre 2021, une maîtrise d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique a été recrutée en avril 2022 et un appel d'offre a été publié en juin 2021 pour recruter une maîtrise d'œuvre pour l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'évolution des applications existantes, le programme prévoit notamment dans les quatre prochaines années :

- **L'expérimentation et le déploiement progressif d'un éditeur légistique**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **L'utilisation de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock ;
- **Construire un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **Améliorer les capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme s'inscrit dans les dernières exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

COÛTS DU PROGRAMME

Le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,317 k€ **d'investissement (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,605 k€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 11,968 k€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,900 k€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions nécessaires au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficience, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouvel SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d' ETP sera difficile à contrôler.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
17 932 495	0	55 857 684	46 290 514	24 802 141

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
24 802 141	17 229 460 0	4 846 297	1 905 046	821 338
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
45 873 717 0	29 661 860 0	9 997 389	4 109 064	2 105 404
Totaux	46 891 320	14 843 686	6 014 110	2 926 742

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
64,66 %	21,79 %	8,96 %	4,59 %

En 2023, 65 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 63 % des CP demandés. Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

Par ailleurs, 37 % des CP demandés en 2023 serviront à couvrir des AE antérieures à 2023.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...).

Parmi les investissements, les CP demandés en 2023 au titre des autorisations d'engagement antérieures à 2023 portent sur les projets d'envergure tels que les « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) pour 3 040 000 €, les évolutions sur l'application STILA pour 236 000 €, les évolutions du site « service-public.fr » estimées à 300 000 € ou encore les démarches en ligne engagées en 2022 pour 300 000 €.

Justification par action

ACTION (65,1 %)

01 – Accès au droit et diffusion légale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	29 879 441	29 879 441	0
Crédits de paiement	0	30 612 835	30 612 835	0

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière. En 2023, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 30 879 441 € en AE et 30 612 835 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale, l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-actions, titres et activités budgétaires.

Estimés à 14 178 784 € en AE et 14 619 253 € en CP, les crédits relevant de la sous-action 1 « Diffusion légale » couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 9 378 784 € en AE et 9 252 370 € en CP et d'investissement (titre 5) pour 4 800 000 € en AE et 5 366 883 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (BODACC) et au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées ou au chiffre d'affaires. Elles sont prévues pour 2023 à hauteur de 4 400 000 € en AE et 4 371 337 € en CP.

2) Applications métiers

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale s'élèvent pour 2023 à 3 394 524 € en AE et 3 106 243 € en CP. Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives) REPONSES et SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), ou encore des applications de dépôt des annonces économiques (BOAMPWeb, BALO, Dépôt des comptes, successions...).

Dans ce cadre, un projet de mise en place de coffre-fort électronique est en cours de cadrage. Ce projet vise à archiver sur ce coffre-fort les déclarations authentifiées du *Journal officiel* (JOEA et INAP) pour les mettre à disposition du site Légifrance. L'archivage sur ce coffre-fort permet de pérenniser l'authentification de ces déclarations produites depuis 2004 sans avoir à les réhorodater tous les trois ans comme cela se pratique actuellement. A terme, ce service sera étendu à certaines annonces économiques.

3) Hébergement applicatif

Les dépenses d'hébergement des applications et sites d'information légale se chiffrent à 1 484 260 € en AE et 1 674 790 € en CP.

4) Études générales et audits

Le montant total des dépenses liées aux études et aux travaux d'e-mailing est évalué à 100 000 € en AE et en CP.

Justification des crédits d'investissement

Les investissements (titre 5) dédiés à la production régaliennne et rattachés à la sous-action 1 « diffusion légale » se chiffrent à 3 800 000 € en AE et 5 366 883 € en CP et visent notamment à sécuriser les processus de production et de diffusion de la norme juridique ainsi qu'à moderniser et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les développements du programme « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancé en 2021, seront poursuivis en 2023. Ce projet d'envergure a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne, de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative [CCA]) à leur diffusion sur le site Légifrance avec un modèle de données totalement intégré. La prévision s'établit pour 2023 à 3 040 000 € en CP, les AE nécessaires (10 M€) ayant été ouvertes les années antérieures et positionnées en gestion sur une tranche fonctionnelle.

La DILA poursuit également les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, estimés à 1 000 000 € en AE et en CP en 2023, devraient permettre de proposer à terme de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs (outre la finalisation des travaux techniques de migration de l'hébergement du site, l'ajout de liens vers les fiches « vos droits et démarches » de service-public.fr, la réalisation d'une preuve de concept d'un compte utilisateur avec alerte de suivi par email, la poursuite des travaux d'optimisation de la recherche notamment via la fusion des fonds « journal officiel » et « textes consolidés » et la poursuite des guides en ligne par l'ajout de vidéos et plateformes d'aides ...).

L'application BOAMPweb, qui est le site de saisie des avis de marchés publics et de captation des annonces transmises par les concentrateurs, sera refondue en 2023, en lien avec le programme de transformation numérique de la commande publique.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT	PRÉVISIONS 2023	
	AE	CP
<i>Evolutions Légifrance 2021</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Evolutions applications des annonces</i>	2 500 000	800 000
<i>NOPN</i>	0	3 040 000
<i>Evolutions STILA</i>	0	236 883
<i>Evolutions SIGNALE</i>	300 000	290 000
<i>Sous-action 1 Diffusion légale</i>	3 800 000	5 366 883

Les crédits de la sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques » sont programmés à hauteur de 16 700 657 € en AE et 15 993 582 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 14 330 657 € en AE et 13 873 582 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement (titre 5) à hauteur de 2 370 000 € en AE et 2 120 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivantes :

1) Services d'infrastructures informatiques

Les dépenses liées aux services d'infrastructures informatiques sont prévues à hauteur de 8 657 954 € en AE et 8 532 954 € en CP. Elles se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

- 6 341 089 € en AE et 6 016 089 € en CP d'hébergement applicatif comprenant notamment le renouvellement du marché public d'hébergement des sites de la DILA ;
- 400 000 € en AE et en CP pour l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois ;
- 340 000 € en AE et 540 000 € en CP pour les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels ;
- 1 576 865 € en AE et en CP pour les services de sécurité. Les changements du contexte de cybersécurité et les obligations qui découlent du respect du RGPD obligent à la mise en place de mesures de protection des

infrastructures, des SI et des traitements des données à caractère personnel. Ces mesures se traduisent par une augmentation des besoins de prestations :

- en sécurité opérationnelle (prestations d'expertise en sécurité opérationnelle, certificats nécessaires à la sécurité opérationnelle) ;
- en acquisition d'infrastructures destinées à renforcer la sécurité des SI (utilisation d'un service de supervision des alertes de sécurité (SOC) ; pare-feu applicatifs) ;
- développement de logiciels (achat de logiciels de sécurité, audits et tests).

2) Services bureautiques

Le montant des crédits alloués aux services bureautiques s'élève à 2 243 760 € en AE et 1 683 760 € en CP et recouvre les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail pour 2 054 560 € en AE et 1 494 560 € en CP qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) ;
- les télécommunications individuelles pour 158 000 € en AE et en CP dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle ;
- les solutions d'impression pour 31 200 € en AE et en CP correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

3) Services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) se chiffrent à 946 322 € en AE et 1 227 579 € en CP. Ces dépenses intègrent notamment le déploiement progressif du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de la DILA.

4) Applications métiers

Les dépenses d'applications informatiques rattachées à la sous-action 2 concernent la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées pour un total de 2 482 621 € en AE et 2 429 289 € en CP.

Justification des crédits d'investissement

Les investissements (titre 5) portés par la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » s'élèvent, pour les immobilisations corporelles, à 2 100 000 € en AE et 1 850 000 € en CP. Ils visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA. Dans ce cadre, le projet de plate-forme d'intégration continue (PIC) sécurisée, estimé à 1 000 000 € en AE et 750 000 € en CP sur 2023, porte sur l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus. Le projet de remise à niveau des data centers de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, qui s'était traduit en 2021-22, par le changement du cœur de réseau et le déploiement du stockage étendu (Metro cluster), se termine en 2023 par l'augmentation des puissances de calcul. Une enveloppe de 500 000 € en AE et en CP a par ailleurs été réservée en vue de la modernisation des infrastructures informatiques.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object) pour un total de 270 000 € en AE et en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Modernisation de l'infrastructure	500 000	500 000
Renouvellement des switchs de Desaix	50 000	50 000
Infrastructure de télétravail	50 000	50 000
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	300 000
PIC sécurisée	1 000 000	750 000
Refonte socle technique	200 000	200 000
Evolutions business object (BO)	120 000	120 000
Evolutions PGI Oracle	150 000	150 000
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	2 370 000	2 120 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	23 709 441	23 125 952
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 709 441	23 125 952
Dépenses d'investissement	6 170 000	7 486 883
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 100 000	1 850 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 070 000	5 636 883
Total	29 879 441	30 612 835

ACTION (34,9 %)**02 – Information administrative et vie publique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 994 276	15 994 276	0
Crédits de paiement	0	16 278 485	16 278 485	0

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. En 2023, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 15 944 276 € en AE et 16 278 485 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à l'information administrative, l'autre portant sur l'édition publique, les publications et l'imprimerie. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-actions, titres et activités budgétaires.

Estimés à 10 594 619 € en AE et 10 856 328 € en CP, les crédits relevant de la sous-action 1 « information administrative » couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 6 062 288 € en AE et 6 055 747 € en CP et les dépenses d'investissement pour 4 532 331 € en AE et 4 800 581 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration numérique (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Applications métiers

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2023 à hauteur de 2 633 882 € en AE et 2 479 382 € en CP.

2) Domaine échange

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis service-public.fr vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 1 360 200 € en AE et 1 388 133 € en CP. A compter du deuxième semestre 2022, la DILA pourra progressivement basculer ses démarches sur le HUB d'échange mis en place par la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui va permettre de fluidifier les relations entre les administrations. Au-delà de sa contribution financière au développement de ce nouvel outil, la DILA participe également à ses frais de maintenance via un transfert en loi de finances. Au PLF 2023, ce mouvement de crédits s'élève à 355 000 € en AE et en CP s'ajoutant aux 550 000 € en AE et CP transférés en LFI 2022, établissant ainsi le financement annuel de la DILA à 905 000 € en AE et en CP.

3) Hébergement applicatif

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 960 206 € en AE et 1 080 232 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 948 000 € en AE et en CP, ces dépenses regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site service-public.fr et le traitement des courriels pour une prévision de 300 000 € en AE et en CP ;
- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 173 000 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 475 000 € en AE et en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, des administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée). La prévision est de 160 000 € en AE et en CP pour 2023.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action 1 « Information administrative » représentent un montant global de 4 532 331 € en AE et 4 800 581 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration du site « service-public.fr » pour 1 682 331 € en AE et 2 000 581 € en CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 1 500 000 € en AE et 1 300 000 € en CP, la poursuite du développement du nouveau site « SP entreprendre » pour 500 000 € en AE et en CP (site ouvert aux usagers au premier semestre 2022), les travaux de refonte et d'évolution du SIAN pour 400 000 € en AE et en CP et les évolutions de l'annuaire sur « service-public.fr » pour 150 000 € en AE et 281 250 en CP.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités à l'attention des usagers : amélioration des données d'annuaire qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes, etc.

Les crédits en T5 font l'objet de transferts budgétaires dans le cadre de partenariats avec la DINUM. Le premier concerne un transfert entrant de 582 331 € en AE et 794 331 € en CP correspondant à la restitution de crédits transférés par la DILA pour le développement du HUB d'échange interministériel. Le deuxième porte sur le transfert sortant de crédits à hauteur de 250 000 € en AE et CP destiné à la reprise, par la DINUM, de la gestion de l'annuaire ministériel MAIA (méta-annuaire inter-administrations).

Édition et diffusion

Programme n° 623 | Justification au premier euro

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT	PRÉVISIONS 2023	
	AE	CP
Démarches en ligne 2023	800 000	700 000
Evolutions démarches existantes	700 000	600 000
SP itérations 2023	1 682 331	2 000 581
SP Entreprendre	500 000	500 000
Annuaire	150 000	300 000
Outil G6K	300 000	300 000
Evolutions techniques du socle SIAN	200 000	200 000
Refonte technique du SIAN	200 000	200 000
Sous-action 1 Information administrative	4 532 331	4 800 581

Les crédits de la sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » s'élèvent à 5 399 657 € en AE et 5 422 157 € en CP et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 499 657 € en AE et 4 459 657 € en CP et les dépenses d'investissement à hauteur de 900 000 € en AE et 962 500 € en CP. Ils financent l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers sous la marque La Documentation française, pour des contenus au format numérique ou papier, des contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore des travaux d'imprimerie.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Impressions

Le montant des dépenses de l'imprimerie est évalué à 3 047 257 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures pour 1 807 257 € en AE et en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 850 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 150 000 € en AE et en CP ;
- les études pour 40 000 €.

2) Traitement de l'édition public

Estimée à 495 000 € en AE et en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site vie-publique.fr. Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC).

3) Promotion et activités commerciales

Une prévision de crédits de 760 000 € en AE et en CP est dédiée pour 2023 aux prestations de diffusion d'ouvrages, à la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 197 400 € en AE et 157 400 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des investissements imputés sur la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit à 900 000 € en AE et 962 500 € en CP. Ils concernent le paiement des investissements liés à l'évolution du site « *vie-publique.fr* » pour 500 000 € en AE et 562 500 € en CP d'une part, et ceux liés aux investissements de l'imprimerie pour 400 000 € en AE et en CP d'autre part.

Le tableau ci-après détaille les investissements inscrits sur la sous-action 2 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Evolutions VP	500 000	562 500
Investissement imprimerie	400 000	400 000
Sous-action 2 Édition publique, publications et imprimerie	900 000	962 500

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 561 945	10 515 404
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 561 945	10 515 404
Dépenses d'investissement	5 432 331	5 763 081
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	400 000	400 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 032 331	5 363 081
Total	15 994 276	16 278 485

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

1. Pilotage, modernisation et activités numériques ;
2. Dépenses de personnel ;
3. Convention État – SACIJO.

Les crédits du programme 624 s'élèvent en 2023 à 106,8 M€ en AE et 105,7 M€ en CP.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique de la DILA depuis le XIX^e siècle. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. En 2023, seuls les salariés de droit privé de la DILA bénéficient d'un dispositif de départ anticipé dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité ». Mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964, il a été prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents éligibles. Côté SACIJO, le dispositif lié à « la Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M), signé également en 2016, s'est achevé fin 2019. La négociation d'un nouveau plan de départs est prévue dans les prochains mois pour accompagner les évolutions de l'imprimerie.

Ces dispositifs de réduction d'emplois contribuent à la maîtrise des effectifs et engendrent des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO.

Les crédits de titre 2 hors CAS pensions s'élèvent à 61,3 M€ et sont en hausse par rapport à 2022 en raison principalement du financement de la mesure de revalorisation des agents publics estimée à 0,8 M€. Par ailleurs, dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), la DILA reprend la mission « modernisation des outils numériques de production du droit » du secrétariat général du Gouvernement (SGG) à compter du 1^{er} septembre 2022. Un transfert au PLF pour 2023 de 6 ETPT ainsi que de la masse salariale correspondante (0,5 M€ hors CAS) est donc réalisé depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

Les dépenses au profit de la SACIJO, principalement constituées de frais de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 30,8 M€, en baisse de 2,1 M€, conséquence des plans de départs anticipés réalisés les années précédentes.

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA pour 7,4 M€. Les efforts de rationalisation des moyens vont être poursuivis notamment dans le cadre de la gestion immobilière et des travaux de réaménagement du site Desaix conformément au schéma directeur immobilier mis en place. Ces travaux, prévus pour 2,2 M€ en 2023, contribuent en outre au rapatriement progressif des agents installés au centre de gouvernement de Ségur vers les locaux du site historique de Desaix. Depuis 2018, ces opérations ont ainsi permis d'économiser 1 M€ de crédits au titre du loyer du site de Ségur.

Soucieuse de l'impact environnemental de ses activités, la DILA réalise en 2022 un bilan carbone qui figure au plan stratégique de la direction. Destiné à calculer les émissions de gaz à effet de serre, principalement le dioxyde de carbone (CO₂), ce bilan doit déboucher sur des préconisations de réduction de ces émissions.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Un des axes du plan stratégique 2024 de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique 2024. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de vie au travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m² de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

En 2022, c'est le département des affaires financières qui rejoindra le site Desaix.

INDICATEUR transversal *

1.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,6	13,1	13,6	12,8	12,6	12

Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : la cible 2022 actualisée est de 12,8 m².

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » tout en tenant compte des aménagements nécessaires au développement d'un mode de travail plus collaboratif et du télétravail.

Pour cela, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces du site principal à « Desaix » et a débouché en 2022 sur un schéma directeur immobilier pluriannuel.

En 2022, les premiers effets de ce schéma directeur se manifesteront par la relocalisation à « Desaix » du département des affaires financières. La DILA libérera 250 m² de bureaux supplémentaires sur le site de « Ségur ».

La DILA prévoit également de rénover à l'horizon 2025 le 6^e étage du bâtiment Desaix, qui accueille actuellement des espaces tertiaires, sociaux et de restauration. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et l'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 5 Dépenses d'investissement		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023		
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	0	7 211 342	7 392 556	1 300 000	3 287 000	8 511 342	0
							10 679 556	0
03 – Dépenses de personnel	62 896 140	65 315 475	0	0	0	0	62 896 140	0
							65 315 475	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	0	32 860 000	30 800 000	0	0	32 860 000	0
							30 800 000	0
Totaux	62 896 140	65 315 475	40 071 342	38 192 556	1 300 000	3 287 000	104 267 482	0
							106 795 031	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 5 Dépenses d'investissement		Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023	LFI 2022	PLF 2023		
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	0	6 817 527	7 392 556	1 835 000	2 197 000	8 652 527	0
							9 589 556	0
03 – Dépenses de personnel	62 896 140	65 315 475	0	0	0	0	62 896 140	0
							65 315 475	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	0	32 860 000	30 800 000	0	0	32 860 000	0
							30 800 000	0
Totaux	62 896 140	65 315 475	39 677 527	38 192 556	1 835 000	2 197 000	104 408 667	0
							105 705 031	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367		62 896 140 65 315 475 65 719 067 64 200 367	
3 - Dépenses de fonctionnement	40 071 342 38 192 556 38 616 509 39 990 875		39 677 527 38 192 556 38 616 509 39 990 875	
5 - Dépenses d'investissement	1 300 000 3 287 000 3 213 000 1 800 000		1 835 000 2 197 000 3 358 000 2 800 000	
Totaux	104 267 482 106 795 031 107 548 576 105 991 242		104 408 667 105 705 031 107 693 576 106 991 242	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	62 896 140 65 315 475		62 896 140 65 315 475	
21 – Rémunérations d'activité	29 063 354 30 173 687		29 063 354 30 173 687	
22 – Cotisations et contributions sociales	14 269 079 14 810 373		14 269 079 14 810 373	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	19 563 707 20 331 415		19 563 707 20 331 415	
3 – Dépenses de fonctionnement	40 071 342 38 192 556		39 677 527 38 192 556	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 071 342 38 192 556		39 677 527 38 192 556	
5 – Dépenses d'investissement	1 300 000 3 287 000		1 835 000 2 197 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 300 000 3 287 000		1 835 000 2 197 000	
Totaux	104 267 482 106 795 031		104 408 667 105 705 031	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	10 679 556	10 679 556	0	9 589 556	9 589 556
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475	0	65 315 475	65 315 475	0	65 315 475
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	30 800 000	30 800 000	0	30 800 000	30 800 000
Total	65 315 475	41 479 556	106 795 031	65 315 475	40 389 556	105 705 031

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+455 014	+100 222	+555 236			+555 236	+555 236
Transfert SGG-DILA	129 ►	+455 014	+100 222	+555 236			+555 236	+555 236
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+6,00	
Transfert SGG-DILA	129 ►	+6,00	
Transferts sortants			

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	87,52	0,00	+5,00	0,00	-2,74	-0,52	-2,22	89,78
1207 - Catégorie B	16,00	0,00	0,00	0,00	+0,92	+1,00	-0,08	16,92
1208 - Catégorie C	50,50	0,00	0,00	0,00	-1,95	-0,50	-1,45	48,55
1209 - Contractuels	371,98	0,00	+1,00	0,00	-12,90	-5,98	-6,92	360,08
Total	534,00	0,00	+6,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67	523,33

Le plafond d'emplois pour 2023 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 523 ETPT. Entre 2022 et 2023, les effectifs diminuent de 11 ETPT en raison des effets :

- sur 2023 du schéma d'emplois 2022 : -6 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2023 : -11 ETPT ;
- d'un transfert entrant de 6 ETPT depuis le P129 « Coordination du travail gouvernemental » . 5 agents du secrétariat général du Gouvernement (SGG) seront rattachés fonctionnellement à la DILA à compter du 1^{er} janvier 2023 et un sixième agent sera affecté auprès du directeur de projet NOPN (nouveaux outils de production normative).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	8,00	4,00	5,92	5,00	5,00	7,00	-3,00
Catégorie B	1,00	0,00	6,04	1,00	1,00	7,00	0,00
Catégorie C	5,00	4,00	5,92	3,00	3,00	7,00	-2,00
Contractuels	24,00	16,00	6,04	14,00	14,00	7,00	-10,00
Total	38,00	24,00		23,00	23,00		-15,00

Le schéma d'emplois résulte de :

-15 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Ces départs ont lieu dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Ce dispositif repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs au titre de ce plan est estimé à 15 ETP ;

-9 départs en retraite ;

-14 départs en fin de détachement et fin de contrats à durée déterminée article 4 ;

-23 primo-recrutements programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de ses missions.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	534,00	523,33	+6,00	0,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67
Total	534,00	523,33	+6,00	0,00	0,00	-16,67	-6,00	-10,67

Service	Schéma d'emplois	(en ETP)
		ETP au 31/12/2023
Administration centrale	-15,00	468,50
Total	-15,00	468,50

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	523,33
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	523,33

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
28,00	0,32	0,23

28 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée scolaire 2022-2023 dans les métiers du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines, soit 2 contrats supplémentaires par rapport au PLF 2022.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	29 063 354	30 173 687
Cotisations et contributions sociales	14 269 079	14 810 373
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 838 133	4 000 341
– Civils (y.c. ATI)	3 838 133	4 000 341
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 430 946	10 810 032
Prestations sociales et allocations diverses	19 563 707	20 331 415
Total en titre 2	62 896 140	65 315 475
Total en titre 2 hors CAS Pensions	59 058 007	61 315 134
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2023 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 13 712 000 €. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 6 619 416 € dont :

- les dépenses liées à la mise en œuvre des plans CAVA : 5 604 836 € ;
- les prestations sociales : 694 580 € ;
- la provision pour indemnités de chômage : 320 000 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	54,12
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	59,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,46
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,35
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,09
– Mesures de restructurations	-5,25
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-0,73
EAP schéma d'emplois 2022	-0,46
Schéma d'emplois 2023	-0,27
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,77
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,76
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,37
GVT positif	0,17
GVT négatif	0,20
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	5,69
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	5,60
Autres	0,00

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	1,10
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres	1,09
Total	61,32

La mesure de transfert

6 ETPT ainsi que la masse salariale correspondante (0,46 M€) sont transférés depuis le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre de la montée en puissance du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN) dédié à la refonte de la chaîne régaliennne.

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 14 000 € au bénéfice d'une dizaine d'agents (débasée à hauteur de 14 000 €) ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 88 353 € puis rebasée à hauteur de 88 500 € ;
- les mesures de restructuration : elles correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,25 M€ (0,02 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,23 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,60 M€ au titre du plan CAVA.

Catégorie « Autres variations »

La ligne « Autres variations » s'élève à 1 087 825 € et est composée des éléments suivants :

- 326 752 € au titre des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées pour 2022 à 13,4 M€ et 13,7 M€ pour 2023) ;
- 215 000 € au titre de la subrogation (encaissements estimés pour 2022 à -615 000 € et à -400 000 € pour 2023) ;
- 51 404 € au titre des cotisation vieillesse dans le cadre des plans de départ « CAVA » et « CAAPAT » (dépenses estimées pour 2022 à 623 176 €) ;
- 250 000 € au titre de la provision pour indemnités de licenciement et contentieux (dépenses estimées pour 2022 à 350 000 €) ;
- 244 669 € d'augmentation des rémunérations régies par les conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé.

Glissement, vieillesse-technicité

Dans un contexte marqué par une diminution régulière des effectifs, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,17 M€). Le GVT négatif (effet de noria), qui génère un coût de 0,20 M€, résulte des recrutements qui sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Impact du schéma d'emplois

Les économies dégagées par le schéma d'emplois seront de l'ordre de 0,73 M€ en 2023 (-0,46 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2022 et -0,27 M€ au titre du schéma d'emplois 2023).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	121 294	144 060	144 398	109 122	125 134	130 103
Catégorie A	59 556	74 302	76 140	51 859	66 451	69 294
Catégorie B	37 281	50 993	52 145	33 273	45 659	48 422
Catégorie C	28 939	47 134	28 599	25 167	42 403	23 972
Contractuels	60 588	86 752	72 409	44 053	64 860	48 955

Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives et peuvent varier de manière importante d'une année sur l'autre.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		250 000		250 000
Logement				
Famille, vacances		54 000		54 000
Mutuelles, associations		133 000		133 000
Prévention / secours				
Autres		7 000		7 000
Total		444 000		444 000

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 444 000 € en AE et en CP pour 2023.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en 2023, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). Pour 2022, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 230 000 € ;
- pour Ségur : 20 000 €.

Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) pour 54 000 €.

Associations

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière estimée pour l'année 2023 est de 116 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2023 est prévu à hauteur de 11 000 € en AE et en CP.

Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total de 6 000 € en AE et CP. Il s'agit notamment de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM).

Autres

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'égalité et la diversité dans la fonction publique notamment dans le cadre du dispositif de double labellisation au sein des SPM. Cette politique volontariste a eu des effets positifs sur le recrutement, la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ayant été fortement réduite passant de 98 k€ en 2013 à 9 k€ en 2021. La DILA ne prévoit ainsi pas de verser de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2023.

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 000 € en AE et CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA sont estimés à 4 000 € en AE et en CP.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
3 681 743	0	42 410 822	41 812 527	3 479 491

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
3 479 491	2 617 567 0	861 924	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
41 479 556 0	37 771 989 0	2 257 633	1 000 000	449 934
Totaux	40 389 556	3 119 557	1 000 000	449 934

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
91,06 %	5,44 %	2,41 %	1,08 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 91 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2023.

Par ailleurs, les CP 2023 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2023 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (10,0 %)****01 – Pilotage, modernisation et activités numériques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 679 556	10 679 556	0
Crédits de paiement	0	9 589 556	9 589 556	0

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées pour l'année 2023 à hauteur de 10 679 556 € en AE et 9 589 556 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement (titre 3)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 inscrite au PAP 2023 s'élèvent à 7 392 556 € en AE et en CP et se répartit en six grands postes de dépenses listées ci-après :

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 5 427 156 € en AE et en CP et comprend les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation s'élèvent à 1 657 175 € en AE et en CP et permettent :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur évalué à 1 290 000 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 319 175 € en AE et en CP ;
- et de payer la location des places de stationnement pour un montant de 48 000 € en AE et en CP.

D'un montant global de 1 379 181 € en AE et CP contre 990 000 € en CP au PLF 2022, l'estimation 2023 des crédits mobilisés sur l'activité « énergies et fluides » se décompose principalement comme suit :

- 741 681 € en AE et en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité ;
- 300 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des sites de Desaix et de Metz ;
- 171 700 € en AE et en CP relative à la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 80 800 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau ;
- 65 000 € pour les dépenses du site de Metz ;
- 20 000 € en AE et CP pour la fourniture de gaz.

Les crédits de fonctionnement destinés aux prestations relatives à la gestion du parc immobilier (913 900 € en AE et en CP) contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées au nettoyage des locaux (400 000 € en AE et CP) et des vitres (15 000 € en AE et CP) du site Desaix, au gardiennage des bâtiments de Desaix (260 000 € en AE et CP) ou

encore aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents (86 000 € en AE et CP). Les autres dépenses (152 900 € en AE et CP) concernent principalement l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets non dangereux ou encore les opérations de désinfection.

Les dépenses d'entretien courant estimées à 755 700 € en AE et en CP concourent notamment au financement des prestations de maintenance bâtementaire, au démontage des algécos, à la réalisation de travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 224 500 € en AE et en CP, couvrent en particulier les dépenses relatives aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation pour le centre d'appel de Metz (95 000 € en AE et CP), aux prestations de déménagement, à l'entretien du réseau des fontaines à eau, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles. Sur ces mêmes crédits, une enveloppe est réservée aux dépenses de conciergerie (50 000 € en AE et CP).

Les frais postaux, prévus à hauteur de 218 700 € en AE et en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier estimé à 160 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les dépenses d'équipement, d'un montant prévisionnel de 183 000 € en AE et en CP concernent l'acquisition de biens mobiliers (105 000 € en AE et CP), de matériels de cuisine (20 000 € en AE et CP), d'équipements divers et du matériel de signalétique (7 000 € en AE et CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix. S'y ajoutent de plus les dépenses prévues pour la mise en œuvre des projets visant à améliorer la qualité de vie au travail à hauteur de 50 000 € en AE et CP.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués pour 2023 à 40 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'entretien lourd (26 500 € en AE et en CP) comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les crédits 2023 rattachés au fonctionnement du parc automobile pour 19 400 € en AE et en CP correspondent aux dépenses consacrées à l'entretien et aux réparations des véhicules (7 500 € en AE et CP), à l'achat du carburant (5 000 € en AE et CP), à la location des emplacements de stationnement et aux frais de péages du réseau autoroutier (1 900 € en AE et CP), aux frais liés aux déplacements en taxis (3 000 € en AE et CP) et au règlement des assurances automobiles (2 000 € en AE et CP).

Les frais de réceptions évalués à 10 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2023 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 672 000 € en AE et en CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après :

Les crédits en AE/CP dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines pour 838 000 € permettent notamment de financer la mise en œuvre du plan de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA (535 000 € en AE et CP), les versements aux organismes d'apprentissage (230 000 € en AE et CP) et des gratifications aux stagiaires (20 000 € en AE et CP), les prestations RH dont le recours occasionnel à des

cabinets de recrutement, les prestations de coaching... (47 000 € en AE et CP) et les prestations autres pour 6 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 194 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA pour un montant prévisionnel s'élevant à 116 000 € en AE et en CP ;
- les subventions versées à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...) pour 11 000 € en AE et en CP, à l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) et à l'association culture et loisirs Premier ministre (CLPM) pour un montant de 10 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 50 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- et des prestations autres pour 4 000 € en AE et en CP.

D'un montant global 640 000 € en AE et en CP, les frais de restauration recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix à la société MRS pour un montant estimatif de 600 000 € en AE et CP et celles fournies par le RIE du site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. S'ajoutent en outre pour 10 000 € en AE et en CP les dépenses liées à la mise en place de l'audit de la restauration.

3) Les dépenses relatives aux actions de communication

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication s'élèvent à 125 000 € en AE et en CP et concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médiats et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont évaluées au PAP 2023 à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts due par la DILA suite à des contentieux, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques, des honoraires des huissiers de justice...

5) Études générales

Le montant total des dépenses relatives aux « études générales » est, quant à lui, estimé à 36 000 € en AE et en CP. Elles portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et aux prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 86 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix.

Sont prévus au PAP 2023, la réalisation de travaux structurants pour un montant global de 3 212 000 € en AE et 2 172 000 € en CP et le renouvellement du parc automobile chiffré à hauteur de 75 000 € en AE et 25 000 € en CP.

Les travaux structurants s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur immobilier pour les années 2022-2025. Ce schéma directeur vise, à travers la rénovation et la restructuration des locaux, à moderniser le complexe immobilier de la rue de Desaix dans un objectif de qualité de vie au travail, de respect de l'environnement et de réduction des surfaces occupées sur le site Ségur-Fontenoy. Il prévoit notamment la rénovation complète du 6^e étage du bâtiment atelier, afin de moderniser l'espace de restauration des agents et de créer des espaces de travail supplémentaires. Enfin, ces travaux amélioreront la performance énergétique des bâtiments.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 392 556	7 392 556
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 392 556	7 392 556
Dépenses d'investissement	3 287 000	2 197 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 287 000	2 197 000
Total	10 679 556	9 589 556

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Cette action n'a plus vocation à être utilisée en 2023.

ACTION (61,2 %)

03 – Dépenses de personnel

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	65 315 475	0	65 315 475	0
Crédits de paiement	65 315 475	0	65 315 475	0

Les dépenses de personnel sont détaillées dans la rubrique relative aux éléments transversaux du programme.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	65 315 475	65 315 475
Rémunérations d'activité	30 173 687	30 173 687
Cotisations et contributions sociales	14 810 373	14 810 373
Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415	20 331 415
Total	65 315 475	65 315 475

ACTION (28,8 %)**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 800 000	30 800 000	0
Crédits de paiement	0	30 800 000	30 800 000	0

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 rassemble l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie. Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés des salariés de la SACIJO ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions des anciens salariés de la SACIJO.

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme 624 sont budgétés en AE = CP.

La programmation 2023 s'élève à 30 800 000 € en AE et en CP et est répartie de la manière suivante :

- les salaires et charges associées des personnels de la SACIJO sont prévus à hauteur de 20 730 000 € en AE et en CP ;
- le financement du plan de sauvegarde d'emplois régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations que connaissent les métiers de l'imprimerie, pour lequel la prévision s'établit à 31 000 € en AE et en CP. A cela s'ajoutent les reliquats des autres plans pour 39 000 € en AE et CP ;
- le financement des caisses de retraite complémentaire (caisse de pensions de retraite SACIJO, régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels, et caisse de prévoyance et de décès des Journaux officiels) est estimé à 10 000 000 € en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 800 000	30 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 800 000	30 800 000
Total	30 800 000	30 800 000